

Le laboratoire vétérinaire départemental

ACTEUR MAJEUR DE SANTÉ PUBLIQUE, OUTIL DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE



Installé à Digne-les-Bains, le laboratoire vétérinaire des Alpes de Haute-Provence est un service du Département. Spécialisé dans les contrôles liés à la santé animale et la sécurité alimentaire, il intervient auprès de nombreux agriculteurs, industriels, artisans et collectivités locales.



©F.Exubis

Santé animale

À la demande des services de l'État, de groupements d'éleveurs, de vétérinaires sanitaires ou de particuliers, le laboratoire effectue des analyses de contrôle et de surveillance sanitaire de tous les cheptels élevés dans le département. Deux objectifs : la santé publique (détecter les maladies animales susceptibles d'être transmissibles à l'homme) et le développement économique.

Utiles à la prévention et à l'éradication des maladies, les analyses contribuent en effet à améliorer la qualité des cheptels et de leur commercialisation. Elles peuvent également servir à bien diagnostiquer et gérer des maladies animales économiquement pénalisantes pour la filière d'élevage des Alpes de Haute-Provence.

80000

ANALYSES

préventives (détection d'agents pathogènes) chaque année et 600 analyses d'aide au diagnostic en santé animale (parasitaires, bactériens, viraux)

Hygiène alimentaire

Le laboratoire départemental contrôle la qualité microbiologique des denrées alimentaires dans toute la chaîne de fabrication et de distribution. Il intervient à la demande des services vétérinaires de l'État et d'autres interlocuteurs (artisans des métiers de bouche, industries agro-alimentaires, cuisines de restauration collective...) et dans des contextes variés : plan de surveillance, suspicion de toxi-infections alimentaires, gestion de crise alimentaire, surveillance des établissements de restauration publique, délivrance d'autorisations.

Le laboratoire propose en complément un appui technique sur l'hygiène alimentaire (audits, conseils, formation continue) aux professionnels, artisans et entreprises agroalimentaires du département.

4000

ÉCHANTILLONS

de denrées alimentaires traités chaque année, et 50 demi-journées d'audits ou formations en hygiène alimentaire réalisées

Surveillance environnementale

Le laboratoire départemental contrôle le bon fonctionnement des stations d'épuration, ainsi que l'état de l'eau rejetée en milieu naturel avec des moyens d'analyses chimiques spécifiques. Il peut intervenir pour le compte de la Police de l'eau (services de l'État en charge du respect de la réglementation), du Service départemental d'assistance technique à l'exploitation des stations d'épuration, ou encore des communes ou intercommunalités exploitantes de stations.



Le laboratoire départemental vétérinaire est accrédité COFRAC Essais, N°1-0641, portée disponible sur www.cofrac.fr. Le laboratoire applique une démarche qualité en effectuant de manière impartiale et transparente, les analyses demandées par ses clients. Les prestations sont soumises à une tarification fixée par le Conseil départemental.

300

CONTRÔLES

effectués chaque année



Suivez-nous

**ALPES DE HAUTE
PROVENCE**
LE DÉPARTEMENT



Département des Alpes de Haute-Provence
13 rue du docteur Romieu CS 70216 -

04 92 30 04 00

<https://www.mondepartement04.fr/economie/laboratoire-departemental>



Contact

Localiser

Plan du site

Contact

Espace presse

Charte graphique

Mentions légales

Aide

Gestion des cookies